
Style verbal scandinave, style nominal français

Karl Gadelii*¹

¹CeLiSo – Sorbonne Université Lettres – France

Résumé

Il est bien connu que la norme stylistique du scandinave et celle du français se distinguent l'une à l'autre à plusieurs niveaux, notamment en ce qui concerne le dit style verbal scandinave vs. style nominal français. Le style verbal scandinave comporte les qualités suivantes : propositions complètes, proposition subordonnée en fin de phrase (*högertyngd*), sujet explicite, complément explicite, verbe conjugué. Inversement, le style nominal français implique un plus grand nombre de propositions réduites, propositions subordonnées souvent en début de phrase (*vänstertyngd*), sujet parfois implicite, complément possiblement implicite, autre catégorie grammaticale que verbe conjugué servant de prédicat (infinitif, participe, groupe adjectival, groupe prépositionnel, groupe nominal). Considérez l'exemple suivant qui illustre tous les paramètres susmentionnés :
"Consul, Napoléon créa le Code civil." ~ "Napoleon skapade "Code civil" när han var konsul."

Dans mon exposé, je traiterai entre autres les questions suivantes :

- Dans quels cas le style nominal est-il également possible en scandinave, et pourquoi ?
- Quelle est le "degré de nominalité" de différents prédicats dans la proposition réduite en français ?
- De quelle manière peut-on inférer le sens du complément sous-entendu dans la proposition réduite en français ?
- Le style verbal et le style nominal se différencient-ils entre eux en termes de "lisibilité" ? De quelle manière "l'indice de lisibilité" (läsbarhetsindex, LIX, lancé en 1968 par Carl-Hugo Björnsson) nous renseigne-t-il sur les différences entre les styles scandinave et français ?

Mots-Clés: stylistique comparée scandinave-français, lisibilité

*Intervenant